



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paysages

Question écrite n° 106559

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui préciser les objectifs du programme « paysage et développement durable », le calendrier de sa mise en oeuvre et les moyens qui y sont affectés par son ministère.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux objectifs du programme « paysage et développement durable ». Ce programme de recherche, comme les autres programmes du ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), a un double objectif : faire progresser la connaissance et venir en appui aux politiques publiques. Ces objectifs sont organisés en trois axes : la durabilité des processus d'évolution des paysages et des actions paysagères : on attend des résultats sur les apports du paysage à la notion de développement durable et inversement ; l'adéquation des actions paysagères aux objectifs de la convention européenne du paysage (CEP) : une attention particulière doit être portée sur les procédures et sur les méthodes pour atteindre les objectifs de la CEP, entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006 ; l'économie du paysage : il s'agira ici d'analyser les manières dont le paysage participe au développement économique et en particulier comment l'action paysagère produit des valeurs économiques (emploi, économie des services, etc.). L'appel à proposition de recherche a été lancé le 1er février 2005. Sur les trente-neuf propositions enregistrées, seize projets ont été sélectionnés. Le programme a démarré officiellement par un séminaire qui s'est déroulé les 3 et 4 juillet 2006 à Paris. La dimension internationale du programme a permis de recueillir des propositions de plus de douze pays (Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Norvège, Suisse, Hongrie, Allemagne, Tchéquie, Pays-Bas, Québec... et France). Cette coopération, principalement européenne, va permettre de mettre en valeur le savoir-faire des équipes françaises et d'enrichir les travaux du programme. 1 600 000 euros ont été consacrés au financement des projets. La coordination et l'animation du programme, confiées au CEMAGREF de Bordeaux, contribueront à la valorisation du programme, tant du point de vue scientifique que dans la dimension appui aux politiques publiques, notamment à l'occasion de séminaires favorisant la rencontre entre chercheurs et praticiens du paysage. Les premiers résultats du programme sont attendus pour 2008.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106559

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10492

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1573